



Ecole Saint Martin



Rue de la Clergerie, 14 7740 Pecq



069/55.71.16 – 0497/24.59.05



ecolessaintmartin@gmail.com



ecolessaintmartinpecq.be



Ecole Saint Martin Pecq



BE82 7512 0768 9568

BIC : AXABBE22

Organisation générale de l'école 2017-2018

Les horaires

Les cours commencent à 8h30 jusque 12h05, puis de 13h30 à 15h25.

Le mercredi, les cours se terminent à 12h05. **Une surveillance est assurée jusque 12h40 maximum.**

Si toutefois vous aviez un empêchement, merci de nous prévenir le plus vite possible.

Si vous avez besoin d'une garderie le mercredi, nous travaillons avec Pecq Accueil qui se trouve rue de la Croix Rouge.



Les retards

Les élèves sont tenus de respecter les horaires.

Si pour des raisons exceptionnelles, l'élève est amené à se présenter à l'école en retard, le motif de ce retard sera impérativement notifié dans le journal de classe de l'enfant.

L'élève arrivant en retard à l'école présentera son journal de classe avec le motif du retard à l'enseignant dès son entrée en classe.

En ce qui concerne les élèves de maternelle, il est impératif pour l'apprentissage de l'enfant que celui-ci arrive dès 8h30.

En cas de retard, il vous faudra appuyer sur la sonnette et vous annoncer au parlophone. Merci de montrer l'exemple à vos enfants et ne pas tenter d'ouvrir par vous-même.



Afin de ne pas perturber les cours, je vous remercie de respecter les heures et mise particulièrement sur votre ponctualité.

Entrée et sortie



L'accueil le matin

Il se fait dans la petite cour pour les maternelles et dans la grande cour pour les primaires.

Afin de veiller à la sécurité des enfants et d'empêcher les va et vient entre la grille et la grande cour, Madame SYLVIE sera à la grille afin de contrôler l'entrée tandis qu'une institutrice sera disposée dans chaque cour de récréation.

Afin de rendre la surveillance optimale, merci de déposer vos enfants et ne pas rester dans la cour en attendant la sonnerie.

Une fiche de sortie vous sera donnée cette semaine afin de connaître les renseignements les plus utiles pour sécuriser le départ de l'école de votre enfant. Celle-ci devra être collée **obligatoirement** dans le journal de classe de l'élève.

Je vous demande également dans la mesure du possible de prendre rendez-vous avec l'institutrice afin de ne pas perturber la surveillance ou le début du cours.



Merci également de respecter les abords de l'école, notamment pour le stationnement.

J'ai été averti de contrôles policiers plus fréquents.

Absentéisme

Obligations pour les parents

L'année scolaire comporte 182 jours. La maîtrise des compétences et des matières dépend de la régularité à suivre assidument les cours et toutes les activités au programme.



En primaire, toute absence doit être justifiée.

Les seuls motifs légaux sont les suivants :

- L'indisposition ou la maladie de l'élève couverte par certificat médical ou une attestation délivrée par un centre hospitalier.
- La convocation par une autorité publique ou la nécessité pour l'élève de se rendre auprès de cette autorité qui lui délivre une attestation.
 - Le décès d'un parent ou allié de l'élève, au premier degré ; l'absence ne peut dépasser 4 jours ;
Le décès d'un parent ou allié de l'élève, à quelque degré que ce soit habitant sous le même toit que l'élève ; l'absence ne peut dépasser 2 jours
 - Le décès d'un parent ou allié de l'élève, du 2° au 4° degré, n'habitant pas sous le même toit que l'élève ; l'absence ne peut dépasser 1 jour.

Pour que l'absence soit valablement couverte, le justificatif doit être remis à l'enseignant au plus tard le jour du retour de l'élève dans l'établissement. Si l'absence dure plus de 3 jours, il doit être remis au plus tard le 4ème jour.

Toute autre absence est considérée comme injustifiée. Dès que l'élève compte 9 demi-jours d'absence injustifiée, le directeur le signalera impérativement au service du contrôle de l'obligation scolaire de l'Administration.

Tout ceci vaut pour les élèves maintenus en maternelle et étant en âge d'obligation scolaire.

En maternelle, pour les enfants non soumis à l'obligation scolaire, afin de respecter le travail des enseignants et les organisations des différentes activités, il est demandé aux parents d'avertir l'école en cas d'absence.

A la fin du journal de classe de l'enfant, vous trouverez un document d'absence qui devra obligatoirement être complété au retour de l'enfant sous peine d'être considéré comme injustifié.

Garderie gratuite et étude payante (0,50€)

Afin de rendre l'étude efficace, deux groupes sont répartis et pris en charge par deux titulaires.



	Lundi	Mardi	Jeudi
1 ^{ère} / 2 ^{ème} / 3 ^{ème}	Mme Christine D	Mme Christine D	Mme Laurence
4 ^{ème} / 5 ^{ème} / 6 ^{ème}	Mme Estelle	Mme Sophie	Mme Sophie

De cette manière, l'institutrice peut contrôler et gérer le travail de l'enfant. Elle dispose d'un groupe plus restreint qui lui permet de réexpliquer une leçon en cas de besoin. Avec cette mesure, une heure d'étude sera suffisante car le travail sera bien plus efficace.

Afin de ne pas perturber constamment le travail des élèves, les parents peuvent soit reprendre l'enfant à 16h05 soit attendre la fin de l'étude à 16h30. Si votre enfant ne doit exceptionnellement pas se rendre à l'étude, merci de le signaler par écrit. Dans le cas contraire, nous nous référerons à la fiche de renseignements présente dans le journal de classe.

Afin de respecter le rythme des enfants, ceux-ci iront par la suite à la garderie où seront proposées diverses activités.

Si vous êtes certains de venir chercher votre enfant avant 16h alors celui-ci peut aller directement à la garderie.

La 1^{ère} heure de garderie est sous la responsabilité de Mme Sylvie et de Mme Aurélie

Les élèves de maternelle s'y rendront à 15h40 jusque 17h30 maximum

La garderie du matin est assurée à partir de 7h par Mme Sylvie.

Systeme de facturation

Les paiements se font par **facturation mensuelle**.

Afin de ne pas continuellement faire la chasse aux "mauvais payeurs", il ne sera plus possible à l'élève de manger à l'école si la facture n'est pas réglée dans les temps.

Dorénavant, toute facture impayée après un premier rappel sera transmise au service de recouvrement suivant



Rue d'Arlon, 25 Bruxelles 1050
02/723.90.75

Evidemment, en cas de problème, vous pouvez me demander un rendez-vous ou me téléphoner afin de trouver une solution plausible...

Vous recevrez en début de chaque mois le relevé du solde à payer pour le mois précédent.



Cette facture sera composée en 3 parties :

1. Les frais obligatoires : sorties, animations...
2. Les frais facultatifs : revues Averbode ...
3. Les frais de service : repas, cours de langue,...

Les seuls paiements en espèces de l'année seront les événements spéciaux qui ne relèvent pas du compte de l'école :
(Jeu de cartes, photos de l'école, boîtes à biscuits...)



Les livres pédagogiques de l'école seront dorénavant facturés si dégradés (hors usure normale)
Idem pour les livres empruntés à la bibliothèque de Pecq.

Les repas

Le repas complet

Un repas pour les maternelles revient à 3€, tandis qu'en primaire le prix est de 3,50€
Le prix comprend : la soupe, le repas complet, une boisson, un dessert * et la surveillance.

* **Les enfants des repas complets disposeront de yaourts, de fruits, de crèmes...**

Le repas tartines

Pour les repas tartines, le prix est de 0,25€
Ce prix comprend : la soupe, une boisson, un dessert (biscuits) et la surveillance.



Les piscines (3,50€)



La piscine débutera le 13 septembre 2017 (de la 2^{ème} mat à la 6^{ème} primaire)
Elle se déroule un mercredi sur deux.

A la piscine de Kain de 8h30 à 10h30 de la P3 à la P6
A la piscine de l'Orient de 9h30 à 11h30 de la M2 à la P2

Pourquoi deux choix de piscine ? Tout simplement pour ne pas surcharger le bassin pour une meilleure sécurité.
De plus, pour les plus petits, le sol de la Piscine de l'Orient se lève.

Comme d'habitude, nous arrêterons pendant la période d'hiver pour éviter les malades.
Toutes les dates vous seront communiquées cette semaine.

Les cours de langues après scolaire



Les cours d'anglais débuteront dès le lundi 11 septembre. Madame Sophie continuera de les diriger

Un document d'inscription vous sera donné début de semaine prochaine. Le prix de chaque cours (50 minutes) est fixé à 2€ à raison d'une fois par semaine. (d'accueil à la 6^{ème} prim)

Le paiement se fera par mois, ceci demande donc un engagement total pour toute l'année,
Cet apprentissage se fera par le biais de jeux, de recettes, de sketches, de bricolage. Une farde de suivi sera également à la disposition de chaque enfant afin que vous puissiez y constater sa progression.

Le journal de classe et documents

Je tiens à vous rappeler l'importance de cet outil qui permet la liaison entre l'école et la maison.
Celui-ci doit être signé **tous les jours**.



Il est important d'y remplir la fiche de renseignements.
Vous y trouverez également la Carte d'absence à remplir au retour de votre enfant à l'école.

En ce qui concerne les documents reçus pendant l'année, je vous demande de les signer et de les remplir le plus vite possible.

Règlement et discipline

Afin de vivre dans un climat de respect à l'école, il est important de recevoir votre soutien en cas de sanction envers votre enfant.



Respect

- Pas de familiarités avec les adultes
 - Pas de grossièretés
- Respect des autres élèves, pas de moqueries
 - Attitude correcte en récréation
 - Silence dans les rangs
- Respect des bâtiments, toilettes...

Cour de récréation



- Papiers à la poubelle
- Pas de ballons si maternelles dans la cour
 - Pas de ballons si pluie
 - Pas de pelouse à 8h
- Pas derrière le bâtiment des maternelles
 - Pas de primaires sur le module
 - Pas dans l'escalier en métal



A l'étude

- Rester assis à sa place
 - Arriver à l'heure
 - Pas de toilettes
- Prévoir toutes ses affaires...

A la garderie



- Politesse avec le personnel
- Cartables fermés le long du mur
 - Manteaux aux crochets
- Rangement des jeux, du matériel



Aux toilettes

- Respect des lieux
- Utilisation du papier à bon escient
 - Lavage des mains
- Tirage de la chasse d'eau
- Autorisation pour y aller

Alimentation



- Pas de sucettes
- Pas de chewing-gum
- Pas de bonbons
- Pas de chips, sodas
- Respect des collations saines ...



Tenue correcte

- Pas de jupes trop courtes
- Pas de tee-shirt qui montre le ventre
 - Pas de piercing
- Pas de tongs ni de talons ...

A la cantine



- Manger ses tartines à la Cantine (~~cour~~)
- Micro-ondes uniquement pour les allergies
 - Ne pas se lever sans autorisation
- Effectuer sa charge (vaisselle, rangement Chaises...)

Les 6 lois de l'école (droits et devoirs de l'enfant)

En cas de non-respect du règlement et des lois, l'enfant s'expose à une des sanctions suivantes donnée par un membre de l'équipe éducative :

1. Une remarque dans le journal de classe
2. Un travail écrit
3. Un travail d'intérêt général
4. Une retenue (le dernier mercredi de chaque mois)

Examens et réunions de parents

Depuis quelques années, nous avons décidé de réaménager les examens de décembre pour les rendre moins contraignants pour les élèves.

Une nouvelle fois, il s'agira plus de bilans dans les domaines les plus importants que de tout vouloir revoir au crible depuis la rentrée.

Les 1ères, les 2èmes et les 3èmes primaires n'ont pas d'examens en décembre mais auront comme toutes les autres classes des examens en juin.

**Des réunions sont prévues en décembre et en juin pour les primaires.
Des réunions sont prévues en février et juin pour les maternelles.**



Cartes et autres objets

Les jouets, cartes ou objets de collection à la mode ne sont pas autorisés au sein de l'école.

De par son interdiction, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de casse ou d'échange.

Seules les billes (en primaires) sont autorisées dans la cour de l'école.

Joindre la direction, obtenir un rendez-vous.

Selon le type de réunion, je ne peux malheureusement pas toujours décrocher mon téléphone.

De même, lorsque je reçois quelqu'un dans mon bureau, par respect pour mon interlocuteur je ne décroche pas.

Sachez également que je donne cours le vendredi de 10h30 à 15h25 (5ème et 6ème)

Vous avez dès lors 3 possibilités

1. Vous laissez un message sur mon répondeur mais que je ne pourrais pas écouter de suite (*dangereux si urgent*).
2. Vous téléphonez directement à l'école, les titulaires de maternelle décrochent en cas d'absence.
3. Vous m'envoyez un sms, plus facile pour moi que de décrocher en pleine réunion.



Prendre un rendez-vous en cas de problème.

En cas de problème ou de conflit, je vous demande de m'avertir de suite afin de résoudre au plus vite la situation.

Il est parfois bon de prendre du recul et d'avoir toutes les cartes en mains afin de réagir et de tenter de prendre les bonnes décisions.

Ce travail n'est pas du ressort des parents, mais du mien.

Pour cette raison, toute personne décidant de régler soi-même un éventuel conflit en allant directement vers un enfant au sein ou aux abords de l'école fera l'objet d'une plainte de ma part à la police. Merci d'avance.

Je vous souhaite à tous nos élèves, une excellente année scolaire

Mr Stéphane